



CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES
289, De Villemure, 2^e étage, St-Jérôme (Qc.) J7Z 5J5
Courriel : ccsnl@videotron.ca
Site Web : www.ccsnl.org
Téléphone : (450) 438-4197
Télécopieur : (450) 438-5869

Communiqué de presse
Pour publication immédiate
Source : Conseil central des Laurentides

Le Conseil central des Laurentides (CSN) lance un appel à la solidarité pour venir en aide aux travailleurs de la forêt

(Mont-Laurier, le 10 octobre 2008) - Le Conseil central des Laurentides lance un appel à tous les acteurs régionaux afin de travailler en concertation pour redonner espoir aux nombreux travailleurs de la forêt de la région qui ont perdu leur emploi.

Le conseil central souligne que la plus grande particularité de la MRC Antoine-Labelle est que l'exploitation forestière représente plus de 80 % de son économie. Avec la crise forestière que nous vivons présentement, le taux de chômage dans cette MRC est le plus élevé de la région des Laurentides avec 19 %, a souligné la présidente du conseil central, Louise Jetté, qui s'est dite prête à s'asseoir à une table régionale de concertation afin de trouver des solutions pour venir en aide aux travailleurs forestiers. Elle souhaite également que le travail des ouvriers sylvicoles soit pleinement reconnu.

Madame Jetté a lancé cet appel à l'occasion d'un point de presse dans le but de sensibiliser la population sur la question du travail décent. « Nous devons travailler ensemble afin de redonner aux travailleurs forestiers un travail décent qui prend tout son sens dans la situation qu'ils connaissent. » a souligné madame Jetté.

Cette semaine, soit mardi dernier le 7 octobre, c'était la première Journée mondiale ayant pour thème le travail décent, une journée soulignée par la CSN dans toutes les régions du Québec et dans une centaine de pays et qui fait de l'emploi, la pièce maîtresse d'une stratégie pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

La Journée mondiale pour le travail décent se tenait à l'invitation de la Confédération syndicale internationale (CSI), la plus importante organisation syndicale de la planète avec ses 168 millions de membres.

Pour la CSN, qui a participé au congrès de fondation de la CSI en 2006, les travailleuses et les travailleurs du Québec doivent prendre part à cette première journée de mobilisation mondiale pour oeuvrer dans de meilleures conditions. L'amélioration de la place et de la situation des femmes dans l'univers du travail est certes l'un des objectifs pour y arriver. Au Québec, par exemple, les femmes occupent 70 % des emplois à temps partiel et représentent plus de 71,2 % des personnes qui travaillent au bas de l'échelle.

La Journée mondiale pour le travail décent est aussi l'occasion de dénoncer les effets du travail précaire chez les jeunes qui occupent bien souvent des emplois non syndiqués. Cette situation explique en partie leurs revenus plus bas et le taux d'accidents du travail qui demeure très élevé. À chaque mois, au Québec, un jeune décède des suites d'un accident de travail et 200 autres sont blessés.

Pour la CSN, il importe également de relever les conditions de travail des travailleuses oeuvrant dans les résidences privées pour personnes âgées. En outre, le soutien aux emplois manufacturiers et ceux de l'industrie forestière, comme nous l'avons souligné, doit, en raison de l'hécatombe des emplois que ces secteurs subissent, devenir une des priorités des gouvernements.

La CSN profite de cette première journée mondiale sur le thème du travail décent pour revendiquer la hausse du salaire minimum et le maintien de l'ensemble des services publics pour que les Québécoises et les Québécois puissent se donner de meilleures conditions pour vivre décentement.

Dans la région des Laurentides, le conseil central représente plus de 15 000 membres répartis dans **90** syndicats. La CSN compte plus de 300 000 membres oeuvrant dans tous les secteurs d'activité.

-30-

Pour renseignements :

Louise Jetté, présidente
Conseil central des Laurentides
450-438-4197